

s.a. ERASMUS GARDENS n.v.

RPM Bruxelles - Brussel
TVA-BTW BE 0891.137.515.

Région de Bruxelles Capitale
Bruxelles Mobilité – Direction stratégie
Rue du Progrès 80
1035 Bruxelles

Bruxelles, le 14 octobre 2019

RECOMMANDE

N/Réf. BPI/Eras/MS/727

Concerne: Projet de Plan Régional de Mobilité « Good Move »

Mesdames, Messieurs,

La présente s'inscrit dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Plan Régional de Mobilité « Good Move ».

Nous tenons par la présente à vous faire part de nos plus vives objections et de leurs motivations sur un point particulier du projet de PRM, à savoir celui relatif à l'éventuelle implantation d'une gare routière internationale à Anderlecht sur le site "Erasmus", à savoir sur le site de l'actuel parking de transit "Lennik".

En effet, le projet de PRM, au-delà d'énoncer de façon générale et neutre l'objectif de créer une gare routière internationale pour remplacer celles de la Gare du Nord et de la Gare du Midi, précise:

- en page 69:

Certains pôles d'échanges sont équipés pour pouvoir remplir une fonction particulière :

- les gares routières, destinées à l'accueil des cars de lignes régulières. A terme, la Région vise la création d'une grande gare internationale, facilement accessible par le réseau routier et connectée au réseau de transports en commun structurant. Le site d'Erasmus est actuellement à l'étude pour l'accueil d'une gare routière. Par ailleurs, les conditions d'accueil de ces services à la gare du Midi et à la gare du Nord sont améliorées ;

- en page 131:

L'ambition est d'accompagner le développement de l'offre de cars moyenne et longue distance, en proposant un site d'accueil confortable et attractif pour les opérateurs et les voyageurs.

L'action se décline en mesures concrètes :

- Elaborer un projet architectural ambitieux d'aménagement d'un pôle d'échanges à part entière, bien intégré dans son environnement urbain sur le site d'Erasmus ;

C'est donc à l'éventuelle implantation sur le site de l'actuel parking de transit "Lennik" que nous nous opposons, pour ne pas dire contre laquelle nous nous insurgons.

Comme vous le savez notre société développe le "Quartier Erasmus" situé face au parking "Lennik", entre le Boulevard Henri Simonet et la ligne de chemin de fer, conformément au permis de lotir "Quartier Erasmus" délivré le 29 avril 2014, permis de lotir qui a fait l'objet d'une étude d'incidences.

Nous sommes formellement opposés à cette éventuelle implantation car:

- elle renierait les visions et conceptions urbanistiques validées et souscrites par la Région elle-même concernant le parking "Lennik" dans le cadre de la mise au point du lotissement Quartier Erasmus et de l'étude d'incidences qui l'accompagnait et elle dénaturerait la conception du plan d'aménagement global du Quartier Erasmus, car :
 - elle empêcherait la réalisation de la liaison directe et de sa promenade piétonne (arborée) entre le Quartier Erasmus et la station de métro Erasme, dans le prolongement de son axe piétonnier nord-sud et de l'Allée des Pervenches. Et ce alors que la proximité de la station et une bonne connexion entre la Quartier Erasmus et la station ont été un élément justifiant une densité élevée de logements
 - elle empêcherait l'urbanisation qualitative du parking en vue de la liaison urbanistique entre le quartier de l'hôpital Erasme et le Quartier Erasmus en vue de la création d'un grand quartier de ville entre le Vogelenzangbeek et le chemin de fer
- alors que l'objectif est de supprimer à terme la rupture urbaine que constitue le parking actuel, elle renforcerait encore cette rupture et empêcherait définitivement l'émergence d'un grand quartier de ville qui offrirait un cadre de vie de qualité, agréable et harmonieux, à ses habitants, travailleurs et visiteurs
- même pour le seul Quartier Erasmus - avec le Quartier Chaudron qui y est raccordé - elle bafouerait les intentions et les efforts mis en œuvre pour y développer pour les quelques 1.400 logements prévus un cadre de vie urbain particulièrement agréable et attractif à la lisière de la Région
- elle provoquerait en outre des nuisances importantes pour le Quartier Erasmus, nuisances tant en matière de mobilité que de qualité environnementale. Créer une gare routière en plein milieu d'un grand quartier multifonctionnel mais très largement résidentiel est une aberration à une époque où l'on essaie de toutes parts de réduire les nuisances et de promouvoir la qualité de vie, la qualité de l'air, la calme sonore. Avec une activité journalière de 80 autocars (chiffre évoqué sur base des chiffres actuels au Nord et à Midi), probablement encore en augmentation dans les années à venir, on en est à 160 mouvements par jour, de l'ordre de 16 par heure en moyenne et plus à certaines heures, et cela au pied d'immeubles de logements du nouveau Quartier Erasmus, au carrefour du Boulevard Simonet - Allée des Perce-Neige - Allée de la Recherche ! Nous ne comprendrions pas que la Région fasse également fi de ces nuisances

- en matière de mobilité les autocars entraveraient certainement la fluidité du tourne-à-gauche du Boulevard vers l'Allée de la Recherche, avec risque de congestion et formation de files, certainement aux heures de pointe. Et on ne peut également ignorer les risques d'un effet induit sur la mobilité, étant celui de voitures venant déposer ou chercher des passagers des bus internationaux. Il semble en effet évident que l'on ne peut considérer que l'ensemble des passagers qui embarqueraient ou débarqueraient à la gare routière utiliseraient le métro pour venir du ou se rendre à leur lieu de séjour local. Avec donc également un risque de problème complémentaire de stationnement, d'autant plus que le parking Lennik, déjà saturé aujourd'hui, serait encore amputé d'une partie importante de sa capacité par l'implantation de la gare routière. Avec risque de report de stationnement dans le Quartier Erasmus !

Nous répétons que dès 2005-2006, à la genèse des études de développement du quartier, tant la Région que la Commune s'accordaient pour considérer que le parking de transit « Lennik » ne pouvait à terme être maintenu dans sa forme de l'époque – ...et donc actuelle, inchangée –, à savoir une grande plaine asphaltée. Il n'était aucunement question d'envisager la suppression de la fonction de parking, que du contraire, mais bien d'une reconfiguration - avec une capacité probablement même accrue - sous forme p.ex. d'un parking-silo, formant le cas échéant un signal-porte d'entrée de la région.

Cette reconfiguration du parking devait - et devrait donc - permettre l'urbanisation du site du parking, avec construction, de part et d'autre de la liaison piétonne, de logements et/ou d'autres fonctions, compatibles réalisant la jonction parfaite entre les Quartiers Erasmus-Chaudron et le quartier de l'hôpital et créant ainsi un grand quartier de ville entre le Vogelenzangbeek et la ligne de chemin de fer.

Une des raisons ayant mené la Région à inscrire la zone en zone d'habitation au PRAS a été la présence du métro dans la zone (station Erasme - terminus de ligne), à l'extrémité de la région.

Et cette proximité du métro a autorisé, au travers des permis de lotir octroyés par les autorités, le développement d'un quartier d'habitation avec une densité importante de logements.

Dans la conception du permis de lotir Quartier Erasmus l'accent a été mis sur la mobilité douce, avec deux axes centraux piétonniers et la création d'une grande place urbaine à leur intersection. L'axe piétonnier nord-sud a été orienté vers la station de métro au sud, cet axe devant à terme être prolongé au-delà du Boulevard Simonet par un piétonnier jusqu'à la station, afin d'éviter aux habitants de devoir contourner le vaste parking via l'Allée de la Recherche ou le Rond-Point Simonet et la Route de Lennik, trajets piétonniers tous deux peu engageants et peu sûrs.

Cette vision et ces objectifs ont été confirmés au travers de l'étude d'incidences menée pour le permis de lotir entre 2008 et 2010, avec accompagnement e.a. de la Région (AATL-Dir. Urbanisme et Bruxelles-Mobilité) et de la Commune. On y lit notamment, dans la Partie 6 : Synthèse et conclusions, dans les « Recommandations à l'égard des pouvoirs publics » :

- Aménager un véritable parking de transit entre le Ring et la station de métro Erasme sous forme d'un parking 'silo' moins consommateur d'espace
- Et envisager, à terme, l'urbanisation de la parcelle régionale occupée actuellement par le 'parking Lennik' selon les prescriptions du PRAS réservées aux zones d'habitation
- Dans l'hypothèse où, à long terme, la parcelle de parking 'Lennik' se voyait urbanisée, créer un nouvel itinéraire piétonnier au travers de cette zone, relié à la zone P1 du site projeté par un second passage piéton de traversée du bd. H. Simonet, en aval de l'accès principal, et équipés de feux synchronisés

On relève aussi les points suivants dans le PV de clôture de l'étude d'incidences, PV du 23/02/2010 réf 01/LAFD/188286, établi par la Région – AATL Direction de l'urbanisme :

7. Le Chargé d'étude a également insisté sur la nécessité de transformer le caractère de bretelle autoroutière du Boulevard H. Simonet en un caractère plus urbain, afin qu'il ne constitue plus une barrière pour les habitants du futur lotissement, lorsqu'ils chercheront notamment à rejoindre la station Erasme.
8. Le Comité d'Accompagnement suit aussi l'avis du Chargé d'étude en ce qui concerne le site occupé par le parking Lennik. Il estime que ce terrain doit absolument être valorisé en y ajoutant une fonction urbaine qui assurerait ainsi le lien entre le quartier de l'hôpital et le nouveau quartier en projet et renforcerait également le caractère urbain que l'on veut donner au Boulevard H. Simonet.

On relèvera aussi que dans le cadre du récent octroi à Bruxelles-Mobilité du permis d'urbanisme pour le réaménagement du Boulevard Henri Simonet on peut lire:

Considérant que le demandeur a introduit des plans modifiés, conformément aux conditions formulées par le fonctionnaire délégué en application de l'article 191 du CoBAT (courier du 09/02/2018), comme suit :

6. Prévoir des gaines d'attente pour les futures traversées piétonnes ;

Les « futures traversées piétonnes » sont celles de la traversée piétonne des deux voies du boulevard, dans l'axe du piétonnier du Quartier Erasmus. La réalisation de la traversée ne se justifiant pas à ce stade en l'absence actuelle de son prolongement vers la station de métro, le Fonctionnaire Délégué a demandé de prévoir des gaines d'attente pour faciliter la réalisation ultérieure de cette traversée.

L'implantation d'une gare routière sur le site du Parking Lennik rendrait donc non seulement impossible la réalisation de cette essentielle liaison piétonne directe vers la station de métro, telle que prévue et recommandée, mais elle constituerait également une barrière au niveau rue entre le Quartier Erasmus et le quartier de l'hôpital, alors que diverses connexions et déambulations piétonnes entre les deux quartiers sont essentielles dans le cadre d'une réalisation qualitative d'un quartier homogène.

En annexe nous joignons, pour autant que nécessaire, quelques documents graphiques illustrant nos propos.

Nous pensons avec nos propos également pouvoir traduire la position des quelques trois mille habitants actuels et futurs des Quartiers Erasmus et Chaudron s'ils étaient amenés à donner leur avis sur cette éventuelle implantation ou sur un éventuel projet de gare routière sur le parking « Lennik ».

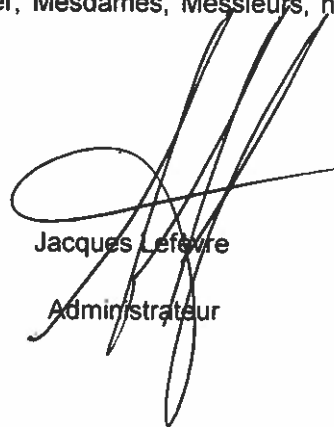
Nous demandons donc, sur base du bien-fondé de nos arguments, que le site d'Erasme-parking Lennik ne soit pas repris dans le Plan Régional de Mobilité comme localisation pour l'implantation d'une gare routière internationale à Bruxelles.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.



Mark Dierick

Administrateur



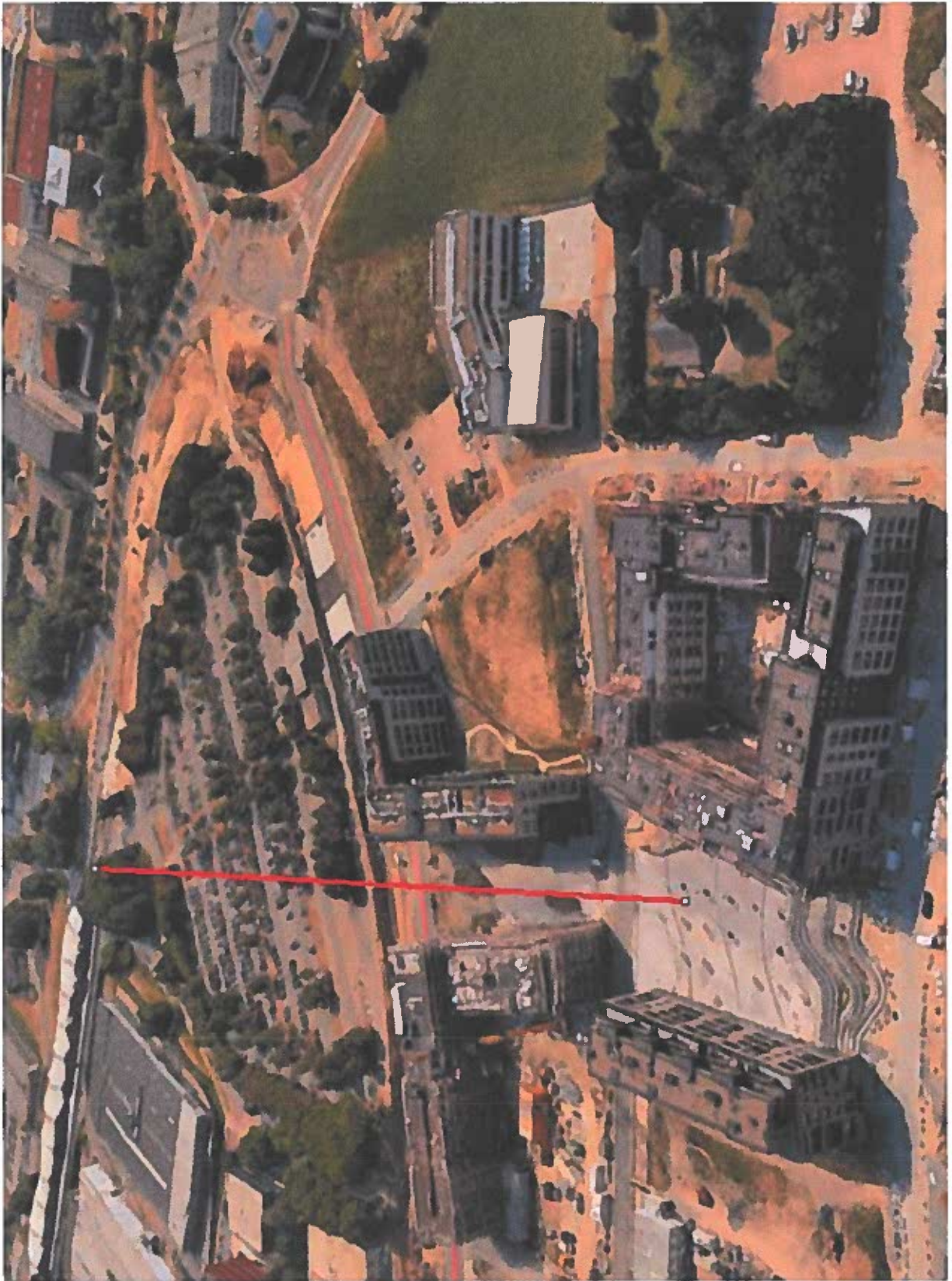
Jacques Lefevre

Administrateur

Annexes : 4







2005

